

A ce propos, je puis seulement dire que le Gouvernement n'a pas encore reçu de rapport de la Commission provisoire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, c'est-à-dire des douze membres qui ont été chargés d'étudier l'ensemble de la question des ressources et des besoins. Ce qui est arrivé, c'est qu'un bureau exécutif de la Commission, comprenant trois membres, a soumis à la Commission des douze un rapport que celle-ci est encore à étudier. Elle n'a pas encore terminé l'examen du rapport et ne le terminera probablement pas avant une quinzaine de jours. D'ici à ce qu'il nous parvienne un rapport de la Commission des douze, et non pas seulement du comité des trois, il serait évidemment inopportun pour moi de commenter cette question.

Corée

Le 28 décembre, en réponse à une interpellation de M. George A. Drew, qui demandait des précisions sur la marche des négociations d'armistice en Corée, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait la déclaration suivante:

Il a été convenu en Corée le 27 novembre que si l'armistice militaire n'était pas signé dans un délai de trente jours, et je cite l'entente:

Les sous-délégations réviseront, immédiatement avant la signature de l'armistice militaire, la ligne de démarcation militaire susmentionnée et la zone démilitarisée conformément aux modifications survenues dans la ligne de contact effective entre les deux côtés de façon que la ligne de démarcation militaire révisée coïncide exactement avec la ligne de contact entre les deux côtés existant immédiatement avant la signature de l'armistice militaire et elle constituera la ligne de démarcation militaire pour la durée de l'armistice militaire.

C'est là un extrait de l'accord intervenu il y a un mois. A dix heures de notre heure, hier matin, s'est terminée la période écoulée depuis le 27 novembre, sans qu'ait été signée l'entente relative à un armistice militaire. C'est dire qu'une fois terminés les pourparlers en cours (ils se poursuivent toujours) au sujet des dispositions visant la surveillance de l'armistice et l'échange des prisonniers, ainsi que le dernier article au programme, les deux groupes en présence détermineront une nouvelle ligne de démarcation basée sur la ligne de contact telle qu'elle sera immédiatement avant la signature d'un armistice. Mais, depuis le 27 novembre, la ligne de contact n'a guère varié, de sorte que celle d'aujourd'hui est presque la même que la ligne de trêve sur laquelle on s'était entendu le 27 novembre.

Les deux parties en présence pourraient, par ailleurs, décider de modifier les termes de l'accord du 27 novembre et prolonger la période de trente jours. Nous ne savons pas encore si on s'est entendu au sujet d'une telle prolongation.

Missionnaires canadiens en Chine

Le 3 décembre, à une question de M. Graydon (conservateur progressiste, de Peel) relative au traitement imposé aux missionnaires canadiens en Chine communiste, le Premier ministre a répondu ce qui suit:

Je ne suis malheureusement pas en mesure de fournir des renseignements au sujet des événements que rapportent les journaux et qui se seraient produits il y a deux ou trois jours. On se rappellera que le 16 avril, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson) a fait une déclaration à la Chambre touchant la situation de cinq religieuses canadiennes de l'Immaculée-Conception arrêtées à Canton par les communistes chinois. On avait alors espéré que les protestations faites en faveur de ces religieuses et d'autres citoyens canadiens également détenus, par le chargé d'affaires du Royaume-Uni à Pékin, amélioreraient leur situation. On nous apprend qu'aucune amélioration ne s'est produite et que le chargé d'affaires a saisi le gouvernement de Pékin d'autres protestations énergiques le 1^{er} septembre . . .

Depuis deux jours, les services de nouvelles font le récit de la mise en accusation officielle et de la condamnation des cinq religieuses, aux prétendus procès publics du